



NOTICE DE SECURITE INCENDIE ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC 5^{ème} CATEGORIE sans locaux de sommeil

NOTA : Cet exemple de notice est un document simplifié. Des renseignements complémentaires peuvent être nécessaires notamment pour les établissements sportifs et les établissements avec locaux à sommeil.

1. PETITIONNAIRE

NOM :
Adresse :
Téléphone : Fax :
Email :

2. ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P)

Nom :
Adresse :
Téléphone : Fax :

Type (exemple : magasin, restaurant, salon de coiffure, cabinet médical, salle de remise en forme, école ...):

Nombre de personnes prévues :

Public :
Personnel :

Nature des travaux :

- Construction neuve
- Extension d'un ERP existant
- Création d'un ERP ou changement d'affectation d'un bâtiment (exemple précédente : habitation, bureau, entreprise ...)
- Modification d'un ERP existant
- Aménagement intérieur d'un ERP existant

3. Caractéristiques techniques :

Article PE de l'arrêté du 22 juin 1990

3.1 STRUCTURE (PE5)

Décrire les matériaux et la résistance au feu (degré de stabilité au feu, degré coupe-feu) des :

- ❖ Murs :
- ❖ Charpentes :
- ❖ Poteaux :
- ❖ Poutres :
- ❖ Planchers :
- ❖ Faux-plafond :

3.2 ISOLEMENT VIS A VIS DES TIERS (voisins, mitoyens, superposés...) (PE6)

Décrire les matériaux (plâtre, pierre, béton...) et la résistance au feu (réglementaire : degré coupe-feu 1 heure minimum et porte coupe feu ½ heure avec ferme porte) :

- ❖ Plafonds / faux plafonds :
- ❖ Murs / cloisons / poteaux :
- ❖ Portes de communication entre l'établissement tiers :
- ❖ Couvertures / verrières :

3.3 ACCES DES SECOURS (PE7)

Préciser par quelles voies ou par quels espaces (et la largeur) peuvent intervenir les véhicules des pompiers :

.....

4.4 LOCAUX PRESENTANT DES RISQUES (PE9)

Décrire les parois, les planchers hauts (plâtre, pierre, béton...) et les portes et leur résistance au feu (degré coupe-feu au minimum de 1 heure avec porte coupe-feu ½ heure avec ferme porte) des espaces :

- ❖ Locaux réceptacles des vide-ordures :
- ❖ Locaux d'extraction de la VMC inversée :
- ❖ Dépôts d'archives :
- ❖ Réserves, stockages, rangements :
- ❖ Chaufferie :

4.5 DEGAGEMENT (PE11)

Décrire les dégagements(portes, circulation, escaliers, sorties ...) permettant l'évacuation des personnes depuis chaque local, chaque niveau jusqu'à l'extérieur (nombre, largeur passage) :

.....

.....

.....

Préciser si une sortie est commune avec des tiers (voisins) :

- oui non

Si oui fournir un acte authentique / notarié justifiant l'accord contractuel des tiers d'utiliser cette sortie comme issue de secours de l'établissement.

4.6 CONDUITS ET GAINES (PE12)

Décrire les conduits, gaines reliant plusieurs niveaux de l'établissement et leur résistance au feu (degré coupe feu égal à la moitié de celui exigé pour les planchers avec un minimum CF ¼ h) :

.....
.....
.....

4.6 AMENAGEMENTS INTERIEURS (PE13)

Décrire les matériaux utilisés et leur réaction au feu (M0 à M4) :

- ❖ Sols :
- ❖ Murs :
- ❖ Produits d'isolation :
- ❖ Plafonds :
- ❖ Mobiliers :
- ❖ Rideaux,décorations :

4.8 DESENFUMAGE (PE14)

Préciser les système de désenfumage (obligatoire dans les salles situées en sous sol ou sans ouverture dépassant 100m², dans les salles dépassant 300 m² et dans les escaliers encloisonnés) :

désenfumage mécanique

désenfumage naturel

Décrire l'installation : les locaux concernés, les caractéristiques et la localisation des entrés d'air, des exutoires et des commandes :

.....
.....

4.9 CHAUFFAGE ET VENTILLATION (PE 20 à23)

Préciser la nature de l'alimentation : électrique fuel gaz autres :

Préciser la puissance de la chaudière : inférieure a 30 kw entre 30 kw et 70 kw
 supérieure a 70 kw

Préciser les autres équipements utilisés : climatisation, traitement d'air
 ventilation mécanique contrôlée
 panneaux photovoltaïques
 cheminée dans local accessible au public
 cheminés dans local non accessible au public

4.10 INSTALLATION ELECTRIQUES / ECLAIRAGE (PE24)

Préciser l'implantation du tableau électrique et sa puissance :

.....
Préciser si les installations électriques seront conformes aux normes les concernant ou si les installations éventuellement conservées le sont :

.....
Décrire (type, localisation) l'éclairage de sécurité (obligatoire pour les escaliers et circulations d'une longueur supérieure à 10m et présentant un cheminement compliqué et pour les salles supérieures à 100m²) :

.....

.....
.....

4.11 MOYENS DE SECOURS (PE26 et 27)

Décrire l'équipement en extincteurs (nombre, localisation) pour :

- ❖ Les extincteurs à eau pulvérisée de 6 l :
- ❖ Les extincteurs à CO² (près des appareils électriques) :
- ❖ Les extincteurs à poudre ou à mousse (près des chaufferies au fuel par exemples) :
.....

Décrire l'alarme : bloc autonome d'alarme autre :

Décrire les dispositions prises pour faciliter la mise en œuvre des moyens de secours (alerte des services de secours, consignes au personnel, formation du personnel, présence du personnel, affichage de plans d'intervention) :

.....
.....
.....

Fait le

A

Signature du pétitionnaire :

Pièces à fournir :

- Plan de situation avec indication de la borne incendie la plus proche
- Plan de masse côté à l'échelle
- Une photo du local à aménager (vue extérieure)